Trente-septième Année — N° 143 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 23 MAI 1892

# JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 22 MAI 1892

## NOUVELLES DU JOUR

### Les faux duels de M. Roulez

Paris, 21 mai.— M. Roulez a adressé ce soir à M. Arthur Meyer, directeur du *Gaulois*, une lettre analogue à celle qu'il a envoyée au *Temps* et dont le ton gouailleur est peu fait pour désarmer les victimes de ses mauvaises plaisanteries.

### Le voyage de M. Carnot à Nancy

Paris, 21 mai. — On lit dans le *Figaro* de dimain dimanche :

« Le voyage du président de la République à Nancy pourrait devenir l'origine de certaines difficultés dans l'intérieur, toutes les autorités compétentes n'ayant pas été consultées lorsqu'il a été décidé. »

### Un vol de dynamite démenti

Paris, 21 mai. — La préfecture de police fait démentir qu'un vol de dynamite ait été commis à Epinay-sur-Orge.

### A la commission du budget
### La réforme de l'impôt des boissons

Paris, 21 mai. — La commission du budget s'est réunie aujourd'hui et a entendu le rapporteur, M. Salis, sur la réforme de l'impôt des boissons.

Des articles du projet ont été adoptés.

Tous les droits de circulation, l'exercice sont supprimés et la commission n'accepte qu'un droit de consommation unique de 4,50 sur les vins et de 0,75 sur les cidres. — Le gouvernement proposait pour les vins un droit unique de 2 francs, remplaçant les droits-taxes actuels par région et un droit de 1 franc sur les cidres au lieu du droit actuel de 0.80

La décision de la Commission crée sur les vins une insuffisance de 15 millions et sur les cidres de 1.500.000 francs.

Sur la demande de MM. Salis, Burdeau et Yves Guyot, la Commission a décidé d'ajouter un article nouveau qui fixerait un cadre de taxes nouvelles par lesquelles les communes pourraient remplacer tous les droits d'octroi actuels sur les denrées alimentaires. Ce cadre comprendrait la propriété bâtie, la superficie des propriétés, la valeur locative des maisons, le nombre des domestiques attachés à la personne.

Les chapitres réservés sont la taxe sur l'alcool, la surélévation des droits de licence et les bouilleurs de cru.

La commission a décidé d'entendre des délégations avant de se prononcer sur le tirage alcoolique des vins.

### L'emprunt du gouvernement hova

Paris, 21 mai. — Une note officieuse fournit des explications sur l'incident créé par le gouvernement hova, au sujet des arrérages d'intérêts dûs pour son emprunt de 10.000.000 fr. au Comptoir d'Escompte.

La situation serait celle-ci : le produit des douanes malgaches étant insuffisant au service des intérêts de cette dette, le solde doit être payé en espèces tous les six mois par le gouvernement hova.

Or, cette fois, comme d'ailleurs toutes les précédentes, ce gouvernement aurait offert, au lieu d'espèces sonnantes, des effets et une traite; le tout pour une somme de 62.500 fr.

Cette offre a été refusée comme de semblables l'avaient été à diverses reprises.

### Un dîner à l'Ambassade d'Autriche à Paris

Paris, 21 mai. — Ce soir a eu lieu à l'Ambassade d'Autriche, un grand dîner offert au président de la République et à Mme Carnot.

Parmi les invités, plusieurs ministres et tout le corps diplomatique.

Une brillante réception a suivi le dîner.

### Le commandant militaire de la Martinique

Paris, 21 mai. — Le commandant militaire de la Martinique, à qui M. Cavaignac vient d'infliger une peine disciplinaire, est le colonel d'infanterie de marine, Pelletier.

### Madame la comtesse de Paris à Paris

Paris, 21 mai. — Madame la comtesse de Paris, arrivée le soir, venant de Périgueux, est descendue chez le duc de Chartres, rue Jean Cujon. Elle avait été reçue sur le quai de la gare par le duc et la duchesse de Chartres, le comte d'Haussonville, etc.

Madame la comtesse de Paris a reçu ce soir quelques intimes; elle partira lundi pour l'Angleterre.

### Le roi de Suède dans le Midi

Paris, 21 mai. — Le roi de Suède a longuement visité aujourd'hui le château de Henri IV; il est parti pour Biarritz à 6 h. 25.

### Les caisses d'épargne

Paris, 21 mai. — M. le comte de Kergolay doit déposer dès que la discussion générale sur le projet sera close, une proposition tendant à amener la liquidation des fonds que la Caisse des dépôts et consignations détient en conformité de la loi de 1884 et appartenant aux Caisses d'épargne. Ces fonds seraient répartis entre chacune d'elles au prorata de leur avoir et les Caisses en auraient désormais l'administration et le maniement.

Ce projet a pour but de porter remède à la grave situation créée au gouvernement par l'accumulation des fonds.

### Un violent incendie près de Bar-le-Duc

Bar-le-Duc, 21 mai. — Un violent incendie a détruit cette nuit tout un pâté de maisons à Villers-aux-Vents. Plusieurs bestiaux ont été brûlés. Il n'y a eu aucun accident de personne.

### Les mineurs anglais

Londres, 21 mai. — Les mineurs grévistes de Durham se sont prononcés en majorité pour l'acceptation d'une réduction de 10 0[0 sur le salaire et ont donné à leur comité les pouvoirs nécessaires pour traiter cette base.

### Entrepôts de cotons incendiés à Alexandrie

Alexandrie, 21 mai. — Un incendie s'est déclaré dans les entrepôts de cotons. Les pertes sont évaluées à trois millions couvertes en grande partie par une assurance.

### Un immense incendie en Amérique

New-York, 21 mai.— Un incendie a éclaté à Oswejo, dans la soirée d'hier; tout le quartier des entrepôts de bois de construction a été brûlé à l'exception d'un seul entrepôt. Les dégâts s'élèvent à un million de dollars.

### Les associations

Paris, 21 mai. — On a distribué aujourd'hui à la Chambre un projet de MM. Cunéo d'Ornano, Arnous, Laroche-Joubert, Marius Martin, Jaluzot, Mulier, de Saussay. Ce projet a pour objet d'établir entre toutes les associations, religieuses ou laïques, l'égalité devant l'impôt, notamment par la suppression du droit d'accroissement qui ne pèse que sur les premières.

### La loi sur la presse

Paris, 21 mai. — La profonde émotion produite par le dépôt du projet de loi contre la presse n'est pas encore calmée; il est à peu près évident maintenant que le projet ne sera voté qu'amendé et débarrassé des mesures qu'il édicte en ce qui touche les attentats contre la sûreté de l'Etat.

Il n'y a guère que le petit groupe Reinach qui admet la saisie et l'arrestation préventives en pareille matière.

### Les funérailles de M. Baragnon

Nîmes, 21 mai. — Les funérailles de M. Baragnon ont été célébrées à Saint-Charles, sa paroisse, au milieu d'un immense concours. La messe a été dite par un des Pères de l'Assomption. Mgr l'évêque de Nîmes a donné l'absoute. Les trois fils du défunt conduisaient le deuil, l'aîné était accompagné par M. le vicaire général Gervais représentant Mgr l'évêque de Montpellier retenu à Grenoble par une prédication. — De nombreuses communautés, des congrégations et des orphelinats précédaient le cercueil. Venaient ensuite une délégation des élèves du collège de l'Assomption.

Au cimetière trois discours ont été prononcés, par M. Brunel, bâtonnier de l'ordre des avocats, par M. de Roux-Larcy, président du comité royaliste, et par M. Daudet, conseiller général.

### A Madagascar

Paris, 21 mai. — Le *Temps* reçoit la dépêche suivante :

« Tananarive, 20 mai. — Le gouvernement hova n'a pas payé le semestre pour le service de l'emprunt de dix millions qu'il a contracté en vertu du traité de 1885. »

L'emprunt dont il s'agit a été autorisé par le gouvernement Hova auprès du comptoir d'escompte de Paris pour indemniser nos nationaux des pertes par eux subies lors des événements à Madagascar.

C'est l'intérêt des titres émis lors de cet emprunt que le gouvernement hova refuse de payer. Il est probable que le ministre des affaires étrangères va charger notre résident d'intervenir à ce sujet.

### L'affaire Ravachol

Saint-Etienne, 21 mai. — Il devient de plus en plus probable que Ravachol comparaîtra pour les assassinats de l'ermite de Chambles et des dames Marcou aux prochaines assises qui doivent commencer vraisemblablement lundi 13 juin.

### Les duels de M. Roulez. — Une fumisterie

Paris, 21 mai. — Le *Temps* a reçu de M. Roulez la lettre suivante :

21/4 92.

« Monsieur,

» Voilà 48 heures que je brûle aux dépens de la presse.

» Toutes les histoires de ce fameux duel pour lequel on s'est tant remué sont imaginaires.

» J'ai lancé ces canards pour voir jusqu'où irait la rage du reportage, et combien par ce siècle de téléphones et télégraphes, les informations sont exactes.

» Je vous ai fait vous embarrasser sur des pistes qui n'ont jamais existé. La plaisanterie est terminée. Il ne faut pas abuser des meilleures choses.

» Votre journal a été plus malin que les autres, et si vos confrères le désirent, je suis tout à leur disposition pour leur prouver que je suis encore vigoureux.

» L'incident est donc clos.

» Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Roulez.

» *Les rieurs sont pour moi.* »

### Les grévistes de San-Martin

Barcelone, 21 mai. — La grève de San-Martin de Provensals, prend mauvaise tournure. Les grévistes parcourent les fabriques et excitent les autres ouvriers à laisser le travail. Ils sont armés de gourdins et de revolvers. La gendarmerie a été renforcée. Deux arrestations ont été opérées. Une grande agitation règne parmi les grévistes.

### Un monstrueux complot

Paris, 21 mai. — La *Cocarde* publie ce soir, sous ce titre, l'information suivante, qui exige bien, comme le demande ce journal, les explications de la préfecture de police :

« La police sait que les anarchistes, dont elle ignore malheureusement les noms et qu'elle est impuissante à arrêter, ont rêvé un attentat bien plus monstrueux encore que ceux qui ont terrifié Paris. Ils voudraient cette fois frapper, comme ils disent, un grand « coup » sur l'opinion publique: ils auraient résolu, en se servant à la fois de la dynamite, leur arme ordinaire, et des larges conduites de gaz qui courent sous les rues de la capitale, de faire sauter un égout dans un quartier riche de Paris.

» Enfin, fait le plus grave de tous, ce plan criminel aurait eu un commencement d'exécution : une tentative aurait été faite et n'aurait échoué que par la maladresse d'un exécutant. »

### Une série d'incendies

Paris, 21 mai. — Rue de Châlons, n° 20, se trouve une grande cour de plus d'un hectare de superficie. Cette cour est occupée par les chantiers de bois de MM. Chaussonnerie, Miquel et Barrat. Ces chantiers viennent d'être la proie des flammes. Les pertes s'élèvent à deux millions.

Paris, 21 mai. — Dans l'incendie de la rue de Châlons, un pompier a été grièvement blessé, cinquante ménages sont sans asile.

Un autre violent incendie a éclaté samedi à midi, à Asnières, dans une fabrique d'encaustique. Tout est détruit. L'ouvrier, cause involontaire du sinistre, est à toute extrémité des suites des brûlures qu'il a reçues.

Caen, 21 mai. — Les chantiers du Nord, à Caen, ont été détruits cette nuit par un incendie. Cent ouvriers sont sur le pavé. Il y a un demi-million de dégâts.

Alger, 21 mai. — Un incendie a détruit complètement, ce matin, le cirque et le shaling, élevés sur l'esplanade de Bab-el-Oued. Les dégâts matériels sont importants.

Londres, 21 mai. — Un grand incendie a éclaté hier matin dans le village de Sixpenny-Hanley, au sud du comté de Wilts. Le village n'ayant pas de pompes, les flammes se sont propagées avec une rapidité extrême. Jusqu'à présent, soixante maisons sont détruites.

### La vélocipédie appliquée aux receveurs et aux douaniers

Les receveurs ambulants et les commis principaux des contributions indirectes seront dorénavant pourvus de vélocipèdes. La perception de l'impôt et la surveillance de la fraude se feront ainsi plus rapidement et avec moins de fatigue pour ces modestes serviteurs.

Déjà, des employés de la douane ont pu, grâce à leur vélocipède, rattraper les montures des contrebandiers, ou tout au moins les suivre et découvrir l'endroit où les marchandises étaient déposées. Il va de soi que ce nouveau mode de locomotion ne peut servir partout, mais dans un grand nombre de recettes, par exemple, il peut alléger sensiblement les parcours ; dans les postes ruraux, en général, il facilitera l'exécution du service.

### M. de Beaurepaire menacé

Paris, 21 mai. — Un chiffonnier, M. Goupy, 31, rue Alphonse, a trouvé au 63, avenue Kléber, derrière une boîte à ordures, une cartouche de dynamite. M. de Beaurepaire demeure au 59. On croit que le dynamiteur, après s'être trompé de porte, a dû être dérangé et n'a pu allumer la mèche. M. Lermigny, commissaire de police, a envoyé l'engin au laboratoire et a ouvert une enquête.

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
### ET LES SOCIALISTES

Le conseil national du parti ouvrier a dressé le tableau des suffrages que les socialistes ont obtenus dans les dernières élections municipales.

D'après ce relevé, les socialistes collectivistes ont obtenu 402.452 suffrages dans 77 communes, au premier tour de scrutin.

Ces 77 communes se répartissent ainsi :

Roubaix, 6123; Caudry, 1042; Calais, 3761; Lille, 7661; Armentières, 1490; Tourcoing, 810; Fourmies, 912; Wignehies, 398; Beauvais, 415; Saint-Denis, 400; Lons, 500; Commentry, 1870; Montluçon, 3203; Montceau, 413; Bezenet, 565; Deserlines, 341; Marseille, 11539; La Ciotat, 1486; Lyon, 41421; Cours, 1178; Thizy, 602; L'Arbresle, 380; Roanne, 1490; Jarnosse, 210; Saint-Etienne, 3130; Tarare, 850; Darnaux, 1730, Narbonne, 2344; Toulouse, 507, Figeac, 434; Saint-Girons, 670; Bordeaux, 4791; Lormont, 359,

Marmande, 1322 ; Nantes, 1223 ; Saint-Nazaire, 1271 ; Amiens, 4063 ; St-Quentin, 2788 ; Fresnoy-le-Grand, 460 ; St-Eloy-les-Mines, 514; Reims, 1717; Troyes, 799 ; Béziers, 909; Beaucaire, 1060; Montpellier, 4153; Cette, 1926 ; Soissons, 300; Givors, 337; Candelier-les-Elbeuf, 458; Deville-Rouen, 207; Boyel, 290 ; Le Bousca1, 319 ; Villers-Bretonneux, 670; St-Macaire, 58; Charlieu, 409; Rozières, 115; Bloye-de-Carmeaux, 300; St-Benoit-de-Carmaux, 359; Lurcy-Levy, 350 ; Darnetal, 827 ; Bondeville; 127 ; Maromme, 129; Croix, 438; Castres, 337; Lesquin, 256 ; Sailly, 189 ; Touffleux, 130.

Les élus socialistes du premier tour, d'après le document que nous relatons, sont du nombre de 435, dont 46 à Montluçon, 1 à Calais, 1 à Beauvois, 23 à Narbonne, 11 à Thizy, 3 à Saint-Nazaire, 26 à Carmaux, 6 à Desertines, 5 à l'Arbresle, 2 à Lormont, 3 à Fresnoy-le-Grand, 22 à Saint-Girons, 11 à Lons, 2 à Villers-Bretonneux, 23 à Beaucaire, 27 à la Ciotat, 3 à Fourmies, 22 à Bezenet, 23 à Saint-Eloy-les Mines, 21 à Montvicq, 23 à Cours, 10 à Bozières, 6 à Darnetal, 27 à Commentry, 5 à Sains-du-Nord, 22 à Caudry, 1 à Marmande, 10 à Romnet, 12 à la Celle, 1 à Charlieu, 1 à Lesquin, 1 à Sailly, 12 à Blaye-de-Carmaux, 12 à Saint-Benoit-de-Carmaux, etc., etc.

Au premier tour de scrutin, les socialistes ont disposé, soit de la majorité, soit même de l'unanimité, dans 17 conseils municipaux qui sont ceux de Narbonne, Commentry, Caudry, La Ciotat, Carmaux, Saint-Eloy-les-Mines, Montvicq, Beaucaire, Bezenet, Cours, Saint-Gironé, Larequille, La Celle, Blaye-de-Carmaux, Saint-Benoit-de-Carmaux, Arpheuilles.

Le manifeste du comité du parti ouvrier, signé par MM. Jules Guesde et Paul Lafargue, ajoute que les scrutins de ballottage ont donné 200 nouveaux élus socialistes et que le parti ouvrier ouvrier à la majorité à Roubaix Montluçon, Marseille, Tarare, et d'importantes minorités à Lyon et à Grenoble.

Il importe de remarquer qu'il ne s'agit ici que du parti collectiviste, dirigé par MM. Guesde et Lafargue. A Saint-Ouen, à Saint-Denis, à Cholet, à Firminy, ce sont d'autres fractions socialistes qui l'ont emporté.

Dans leur manifeste, les socialistes affirment, avec chiffres à l'appui, que « c'est le plus grand succès qui ait jamais été remporté en France par le socialisme constitué en parti politique, opérant méthodiquement et unitairement d'un bout à l'autre du territoire. »

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

*Séance du 21 mai 1892*

Présidence de M. Floquet, président

La séance est ouverte à 2 heures.

### L'INTERPELLATION DE M. LAVY
### Les attentats à la dynamite

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Lavy sur les arrestations opérées dans la journée du 22 avril. Dans les tribunes on remarque la présence de plusieurs anarchistes connus.

M. Lavy rappelle les diverses explosions qui se sont produites à l'hôtel de Sagan, au boulevard Saint-Germain, à la caserne Lobau, rue de Clichy et boulevard Magenta. La police a été impuissante à prévoir ces faits, annoncés d'avance, impuissante à arrêter les auteurs du dernier attentat. En revanche, des mesures inutiles et vexatoires ont été prises contre des innocents, contre les organisateurs des congrès ouvriers internationaux.

L'orateur raconte une conversation avec l'un des nombreux anarchistes arrêtés, qui n'a jamais fait de propagande que par la parole. Plus de 200 anarchistes de cette catégorie ont été arrêtés, plus de 170 ont dû être relâchés, aucun grief n'ayant pu être relevé contre eux. Il y a donc eu atteinte directe à la liberté individuelle. M. Lavy condamne les actes des anarchistes terroristes, il défend la liberté de ceux qui, sans violence, se contentent d'avoir leurs idées politiques et sociales personnelles.

En terminant, l'orateur accuse la police d'avoir favorisé les attentats, les agents de provocation, les inspecteurs de la sûreté ont voulu ainsi, profitant d'une confusion qui se fait dans un certain public, discréditer les socialistes. (Protestations et rires sur divers bancs.)

Il appartient à la Chambre de déclarer qu'elle ne veut ni d'expulsions injustifiées, ni d'arrestations illégales et qu'on doit exécuter les lois de répression contre les attentats, sans effarement, avec calme, en comprenant qu'il y a des faits qui nous dominent. (Protestations violentes). On a pour devoir d'amener tous les esprits à la République par la pratique de la liberté, de l'égalité, des droits et des devoirs sociaux.

M. Desprès. — C'est vous qui avez enrayé ceux qui veulent entrer dans la République. (Mouvements divers.)

M. Lavy. — La paix sociale ne sera obtenue que si les réformes attendues se produisent. Le peuple a d'ailleurs une arme plus terrible que la dynamite, c'est l'instruction. Il dépend du gouvernement de mettre une digue aux révolutions par les lois.

M. Loubet répond : il fait l'historique des événements qui ont amené les arrestations. Le président du conseil déclare qu'elles n'ont pas été faites en vue de la journée du 1er mai, mais de sauver la population, le gouvernement a tout fait pour la calmer. Les troupes appelées à Paris, ont été tenues éloignées de la voie publique. Ce qui inquiétait la population c'étaient les attentats dont elle craignait le retour.

Le ministre repousse la distinction établie par l'interpellateur entre les théories de l'anarchie et les pratiques qui font sauter les maisons. Où finit la philosophie et où commence la dynamite? M. Loubet invite M. Lavy à fixer la limite entre deux catégories de personnes dont la doctrine se résume du même mot : guerre à la société. Nous ne pouvons regretter en rien ce que nous avons fait, déclare, en terminant, le président du conseil, et nous sommes prêt, le cas échéant à le recommencer.

M. Déroulède. — Le seul reproche que mérite le gouvernement, c'est de ne pas savoir faire respecter la loi. (applaudissements ironiques). L'orateur termine en disant qu'on ne saurait trop flétrir les anarchistes. La Chambre votera l'ordre du jour qu'il propose et par lequel, approuvant la conduite du gouvernement, elle s'en déclare solidairement responsable. (Applaudissements).

M. Lavy. — Il y a eu des arrestations arbitraires que le Parlement ne peut approuver, je ne voterai pas l'ordre du jour de M. Déroulède parce qu'il condamne une doctrine et que le Parlement n'a pas le droit de juger les doctrines.

M. le Président dit qu'il a reçu de MM. Guillemet, Bastide et Torrel un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations et l'attitude du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. Maujan *demande l'ordre du jour pur et simple.*

M. Déroulède déclare se rallie à l'ordre du jour de M. Guillemet.

M. Loubet dit que le gouvernement accepte cet ordre du jour.

M. Maujan retire son ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour de MM. Guillemet, Bastide et Turrel est mis aux voix ; il est adopté à la majorité de 471 voix contre 30.

### LES CAISSES D'EPARGNE

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi et sur la proposition de loi de M. Hubbard et de plusieurs de ses collègues concernant les caisses d'épargne.

M. Hubbard développe son projet.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Armand Desprès demande l'urgence en faveur d'une proposition de loi concernant le mode de nomination des directeurs et économes-comptables des écoles professionnelles.

L'urgence est déclarée en faveur de la proposition de M. Desprès.

Lundi à deux heures, séance publique.

La séance est levée à 5 heures 45.

## LA PRODUCTION FRUITIÈRE
### DE LA FRANCE

Tout le monde connait les abricotiers d'Auvergne et les nombreuses applications industrielles auxquelles leur récolte donne lieu. Les « pâtes de Clermont » ont une réputation universelle et on évalue à plus de 3 millons de francs le produit de leur exportation en Angleterre et en Russie. Ce que l'on sait moins, c'est que l'industrie clermontoise a suscité depuis quelques années de nombreuses concurrences.

Ainsi, aux portes de Paris, la petite commune de Bennecourt, près de Creil, a eu l'idée d'exploiter en grand l'abricotier. Là, des coteaux élevés à pente rapide étaient incultes; aujourd'hui, les plantations d'abricotiers et de cerisiers les couvrent de leur ombrage et s'étendent jusqu'à la Roche-Guyon. On compte de huit à dix mille sujets sur le finage de Bennecourt. La récolte des abricots attire une vingtaine de marchands français et étrangers. Ils reçoivent la marchandise, la pèsent, l'emballent et l'expédie à Paris ou aux ports d'embarquement pour le Nord de l'Europe.

En 1881, la vente ayant atteint 140 fr. les 100 kilos a laissé à Bonnecourt un bénéfice de 140,000 francs. Un propriétaire de deux cents arbres a reçu 5,000 fr. Depuis, les prix ont un peu baissé par suite de la concurrence de l'abricot de Saumur dont l'exportation à l'étranger s'élève, dans les bonnes années à 250,000 kilogrammes. Certaines régions de Vaucluse, si cruellement éprouvées par la disparition de la vigne et de la garance, ont trouvé, grâce à l'initiative de certains propriétaires, une compensation très appréciable, dans la culture de l'abricotier.

M. Baltet cite l'exemple d'un cultivateur qui en 1860, vendait ses abricots 5 francs les 100 kilos. Il eut l'idée d'étendre et d'améliorer ses plantations, des voisins l'imitèrent, et Châteaurenard devient le centre des transactions, à tel point que les abricots y furent vendus en 1874, depuis 20 fr. jusqu'à 80 francs les 100 kilos. En prenant une moyenne de 35 fr. pour la dernière période décennale, on arrive au produit brut de 1.000 fr. par hectare, sans compter les cultures intercalaires de céréales, de légumes ou de plantes industrielles. Les communes de Barbentane, de Boulbon et de Châteaurenard chargent cinquante wagons par jour, pendant six semaines, d'abricots, de cerises et de pois. Un verger, composé de trente abricotiers a rapporté plus de 2.000 francs, dans une seule année. A Boulbon la production des abricots, en 1880, a atteint 180.000 francs. Par contre, il suffit d'une gelée un peu intense survenant au moment de la floraison pour tarir cette source de richesse, et cette année il est à craindre que peu d'abricotiers aient résisté à une température de 4 degrés au-dessous de zéro.

Plus résistant à la gelée, le cérisier donne lieu à un mouvement d'affaires plus considérables que l'abricotier, qui ne peut produire que dans certaines régions privilégiées et encore d'une façon intermittente. C'est au département de l'Yonne que revient le mérite d'avoir le premier cultiver en grand le cerisier. La petite commune de Saint-Bris a de tout temps eu la spécialité de la cerise douce dite anglaise hative. Il y a quarante ans, les habitants troquaient simplement leurs fruits contre les produits de la basse cour, c'est dire que les cerises n'avaient pas de valeurs vénales. Aujourd'hui les vergers se sont étendus à tel point que la production dépasse 100.000 fr. par an.

Dans certaines années, la gare d'Auxerre a expédié plus d'un million de kilogrammes de cerises. Voici, d'après une note communiquée par M. Grénier, de la Société de l'Agriculture de l'Yonne, un aperçu des frais et du revenu de la culture du cerisier dans ces parages. On plante en terrain d'une valeur moyenne de 1000 fr. l'hectare, 800 pieds de cerisiers. Les frais de loyer du sol, façons, cueillette, s'élèvent à 335 fr. ; le revenu net est évalué à 800 fr. soit un bénéfice net de 465 fr. par hectare. Et encore convient-il d'ajouter que quelques propriétaires obtiennent beaucoup plus en faisant la cueillette avec leur femme et leurs enfants.

De ce chef l'économie est considérable, puisque dans les chiffres cités plus haut les frais de cueillette figurent pour 200 fr. Dans les environs de Paris, les centres de production les plus importants sont Noyon, Montmorency, Dammartin, Meaux, Quiney, Vernon et Gaillon. Dans certaines régions de l'Allemagne la production de la cerise de table a amené un véritable Pactole. Ainsi, M. Baltet cite une bourgade de 1,700 ares, de la Prusse rhénane, qui a vendu en une année pour 225,000 fr. de cerises. « La valeur des cerises est telle que dans un village de cette contrée, où le sol est estimé 12,000 fr. l'hectare, la construction du chemin de fer a suscité des indemnités de 8 à 900 fr. par cerisier détruit. On cite même un arbre payé 2,000 fr.; il avait rapporté d'une seule récolte pour 150 fr. de cerises. »

Encore ne s'agissait-il pas du cerisier ou du mérisier dit « à kirsch » qui occupe une grande place dans les plantations de la Meuse, des Vosges, du Jura, du Doubs, etc. On calcule qu'un merisier âgé de vingt à trente ans peut produire de 30 à 60 kilogrammes de fruits valant de 25 à 40 fr. les 100 kilos, ce prix descend à 15 fr. dans les années d'abondance. La cueillette du fruit revient de 2 fr. 25 à 3 fr. 25 les 100 kilogrammes suivant la richesse de l'arbre.

M. Baltet cite un propriétaire du Jura qui a fait voir au jury du concours régional de 1876 un champ de deux hectares et demi, planté de 1,200 merisiers non greffés. La récolte du fruit exigeait quatre cents journées de femmes. Le produit annuel était alors de 800 litres de kirsch, vendus 2 fr. 80 ou 3 francs le litre. Un hectolitre de kirsch donne dix litres de kirschen-Wasser... A elle seule, la Franche-Comté produit annuellement 1,200 litres de kirsch. Beaucoup de propriétaires distillent eux-mêmes leurs récoltes. Ceux qui ne se livrent pas à cette opération ont la ressource de vendre leurs fruits sur place. Il y a vingt ans, les cerises égrenées se vendaient 8 et 9 francs les 100 livres; en 1882, le prix a atteint 18 francs.

La culture du prunier es moins développée en France que dans certaines contrées de l'Europe, en Hongrie et en Valachie notamment. Néanmoins, la production des prunes vient immédiatement comme importance après celle des cerises. A Paris, il entre 2,500,000 kilogrammes de Reine-Claude et 1,500,000 kilos de prunes Mirabelles. Les pruniers dispersés aux environs de Bar-sur-Aube donnent lieu à une vente annuelle de

---

FEUILLETON DU 23 MAI 1892. N° 6

## GEORGES, GEORGETTE & GEORGINA

Par Pierre NOËL

Longtemps Georges, par une douce et tendre habitude, baisait la petite main qui lui imposait silence ; mais ce silence lui pesait et malgré toute la gracieuse confiance de Georgette, il songeait à des sentiments plus profonds et plus graves. Son chagrin l'élevait plus haut que le niveau des plaisirs.

Au retour des bains de mer, la jeune femme reprit une partie de ses habitudes, le demi-deuil lui permettant les concert de nuit et les matinées musicales. Envahie de nouveau par l'incessante préoccupation de sa toilette, elle se trouva plus le temps de songer à Georgina. L'enfant restait souvent seule avec la femme de chambre : elle allait aux Tuileries ou au square le plus voisin, rencontrait là des jeunes filles qui toutes à son âge savaient lire et écrire.

Au retour Georgina redisait leurs questions.

— Savez-vous lire, Georgina ?

— Oui disait l'enfant.

— Et écrire ?

— Non, je ne sais même pas lire l'écriture.

Et les petites filles riaient de Georgina, qui riait aussi, et devenait triste et confuse.

Georges pensait que Georgina aurait eu besoin d'une institutrice ; mais où la trouver ? comment la choisir !

Georgette se prononça, affirmant que la fillette avait surtout besoin de ne rien faire pour reprendre des forces et la santé. Georges pensait que quelques leçons ne sauraient fatiguer, l'enfant, il espéra vaincre avec le temps la répugnance manifeste de Georgette pour l'intervention d'une étrangère. Ne voulant imposer aucune obligation à sa femme, qui ne semblait nullement disposée à s'occuper d'éducation, il se décida à donner lui-même quelques leçons à Georgina. Les doux souvenirs de son enfance lui revenaient à la pensée; il les raconta à la petite fille qui l'écoutait tranquille ne comprenant pas tout, sinon que son oncle était bon, affectueux, et qu'il aimait toujours sa mère.

Ces doux entretiens, ces chères leçons se renouvelèrent régulièrement et bientôt Georges put goûter la consolation qui lui était, à défaut de l'intelligent amour de Georgette, la meilleure des consolations. Il s'établit un doux échange de paternels enseignements, de naïve et tendre confiance.

Le matin, pendant que Georgette conférait avec femme de chambre et cuisinière, Georgina s'habillait, rangeait sa chambre à l'aide de Jeannette, puis, en brodant des pantoufles, attendait son oncle, qui la faisait lire et écrire jusqu'à l'heure du déjeuner.

Parfois dans ces causeries amicales et intimes, Georgina parlait aussi des souvenirs du passé, autant qu'une enfant peut le faire, et se confiait à son oncle. Parfois elle exprimait l'humble et pieux désir de revenir aux habitudes de sa mère.

— Parrain, disait-elle, vous n'allez pas comme maman, à la Messe le matin? Cela fait prendre l'air, le bon air qu'on respire, maman disait cela. Nous allions voir les ouvriers pauvres ou malades; en rentrant nous cherchions ce qui pouvait leur être utile. Mère me laissait donner ce qui était à moi ; cela m'amusait beaucoup.

— Nous n'allons à la messe que le dimanche, tu le sais bien, mais demande à ta marraine ..

— Je n'oserais... Oh ! je n'oserais.

Georges en dit lui-même un mot à Georgette qui ne trouva pas ces sorties matinales possibles.

— Cependant, objecta-t-il, il est bon que l'enfant prenne l'air du matin et marche un peu.

— Eh bien ! je l'enverrai faire les achats et les commissions avec le vieux Mathurin ou Jeannette.

— Elle serait très bien avec ces vieux serviteurs, mais dans les magasins ou les marchés n'entendrait-elle pas des paroles au moins inutiles, Il en serait autrement à l'Eglise où elle ne lit et n'entend que des choses pures et élevées. Pensez-y Georgette, je vous en prie,

— Je ne vois pas que ce soit possible, dit assez péremptoirement la jeune femme qui voulait bien aimer Georgina, mais en l'entraînant dans son orbite, sans rien y modifier.

Quant aux pauvres, nous l'avons dit, elle n'en connaissait pas.

Georges suivait sa femme au bois, mais non dans ces visites un peu rapides qui n'ont d'autre but que de remplir les heures vides de la journée, de témoigner de son bon vouloir ou de son empressement à partager les jouissances et les plaisirs des oisifs.

Le soir, la présence de quelques personnes éloignait Georgina qui restait en lisait ou travaillant, dans la chambre de sa marraine près de la femme de chambre.

C'était une bonne fille, élevée à la campagne elle y avait puisé des idées et des habitudes pieuses et racontait à Georgina les légendes dessaints. L'enfant retrouvait sous des expressions un peu naïves les traits héroïques qui l'avaient touchée dans les simples récits de sa mère. Mais la pauvre Jeannette entremêlait la vérité d'erreurs, de préjugés, de superstition imaginaires qui troublaient le sens droit et l'imagination jusqu'alors si calme et si sereine de Georgina. Mauvais éléments d'éducation pour la pauvre petite qui passait des discussions culinaires, du farniente puéril de la promenade, aux récits un peu fantastiques et quelquefois effrayants de la bonne Jeannette.

Cependant, Gergette n'était pas inintelligente, pas ignorante non plus, mais la pensée du devoir et l'énergie qui le fait accomplir ne dirigeaient pas sa volonté.

L'éducation de Georges, surveillée par un père intelligent et dévoué, par une mère sage et chrétienne, s'était accomplie au sein de la famille et près d'une sœur aimante et pieuse. Georges gardait de sa jeunesse des souvenirs et élans de cœur qu'avaient pu tromper un instant mais non satisfaire, le prestige du monde et le charme de son amour pour Georgette. Marié depuis cinq ans, il avait un peu oublié dans les jouissances extérieures les joies intimes. La mort de sa sœur, la présence de sa chère petite fille, ravivaient les impressions de sa première éducation. Georges n'ayant pas eu d'enfant, Georgina, si douce et si gentille, était venue prendre la place restée vide dans le cœur aimant de son oncle.

— Ami, dit un soir Georgette, mon demi-deuil est près de finir. Il serait, je crois, convenable de reprendre nos relations et nos habitudes en acceptant l'invitation de ce bal, le premier de la saison. Nous aurons quinze jours pour songer à notre toilette.

En ce moment, Georges tenait sur ses genoux Georgina et lui racontait pour la vingtième fois, peut-être, *Le Petit Poucet*, *Les Fées* ou l'*Oiseau Bleu*. La tête de l'enfant reposait sur la poitrine de son oncle, ses petits pieds croisés l'un sur l'autre, pendaient le long des jambes du conteur; et, de temps à autre, quand le récit impressionnait l'enfant, un mouvement de son talon indiquait très doucement la sympathie de l'auditoire. Ce n'était rien ou peu de chose, et ce petit mouvement, tout léger qu'il fût, semblait plus doux à l'oncle que les applaudissements de la foule ne le peuvent être aux artistes les plus enviés.

Sans modifier son attitude, Georges répondit simplement à sa femme :

— Je n'y avais pas songé, ma Georgette; mais notre mignonne n'en souffrira-t-elle pas?

— Oh! non, dit la jeune femme; Georgina regardera ma toilette et, j'en suis certaine, s'en amusera.

— Crois-tu ma fillette? dit l'oncle en soulevant la tête brune de l'enfant.

— Je ne sais pas; je voyais maman s'habiller tous les jours.

— Ma toilette sera plus amusante que celle de ta maman, pensa la jeune femme; mais comment dire ces choses? Un cercueil s'allongeait immobile, saisissant, devant la perspective de fleurs et de dentelles.

* * *

Quinze jours après, nous retrouvons Georges assis, au coin de la cheminée, Georgina sur ses genoux, écoutant avec le même intérêt intelligent et naïf, le récit du *Chat-Botté* ou de *Peau-d'Ane*.

— Pardon, mon ami, dit vivement Georgette, il me faut coucher Georgina afin de préparer ma toilette.

— Il est de bonne heure, cependant, reprit le conteur désappointé.

— Je n'ai pas envie de dormir, tante, dit tout bas Georgina, en remuant sa petite tête sur le cœur qui, certainement, battait pour elle.

— Eh bien ! je laisserai les rideaux ouverts, tu me verras de ton petit lit, ce sera très gentil affirma la jeune femme.

Georgina fit sa prière, se déshabilla lentement et se